

DECISION N°2022-72

Vu la convention pour la mise en œuvre d'un partenariat économique entre la Région Centre-Val de Loire et la Communauté de communes du Grand Chambord signée le 3 mai 2019 et ses avenants la prolongeant jusqu'au 31/12/2022 ;

Vu la délibération n°041-101-2019 du 27 mai 2019 portant approbation d'un règlement d'intervention en matière d'aides à l'investissement matériel des TPE ;

Vu la délibération n°041-061-2021 du 5 juillet 2021 portant modification du règlement d'intervention en matière d'aides à l'investissement matériel des TPE ;

OBJET : Octroi d'une aide à l'investissement matériel et au besoin de trésorerie des TPE

Considérant la demande d'aide déposée par la SARL MERAKI, de Bracieux, et l'avis de la Commission d'attribution de l'aide du 03/10/2022 proposant de lui accorder une aide au titre de l'investissement matériel de 5 000 € ;

Considérant la demande d'aide déposée par la SARL SFIZIO, de Cormeray (pour une création d'établissement à Mont-Près-Chambord), et l'avis de la Commission d'attribution de l'aide du 03/10/2022 proposant de lui accorder une aide au titre de l'investissement matériel de 5 000 € ;

Considérant la demande d'aide déposée par l'entrepreneur individuel Jérôme RAGOVA, de Montlivault, et l'avis de la Commission d'attribution de l'aide du 03/10/2022 proposant de lui accorder une aide au titre de l'investissement matériel de 4 530 € ;

Considérant la demande d'aide déposée par la SCI G2C, de Saint-Claude-de-Diray, et l'avis de la Commission d'attribution de l'aide du 03/10/2022 proposant de lui accorder une aide au titre de l'investissement matériel de 1 360 € ;

Le Président,

DECIDE

D'accorder à la SARL MERAKI, de Bracieux (SIRET n°911 800 936 00013) représentée par Mme Diana MOUTON, sa gérante, une subvention de 5 000 € pour contribuer au financement d'investissements (création d'un restaurant – épicerie fine).

D'accorder à la SARL SFIZIO, de Cormeray (SIRET n°884 340 308 00011) représentée par M. Julien JONÉAU, son gérant, une subvention de 5 000 € pour contribuer au financement d'investissements (création d'un laboratoire à Mont-Près-Chambord).

D'accorder à l'entrepreneur individuel Jérôme RAGOVA, de Montlivault (SIRET n°848 984 464 00026) représenté par lui-même, une subvention de 4 530 € pour contribuer au financement d'investissements (reprise du fonds de commerce, équipement et modernisation).

D'accorder à la SCI G2C, de Saint-Claude-de-Diray (SIRET n°897 723 342 00019), représentée par Jean-Christophe CHOQUET, co-gérant, une subvention de 1 360 € pour contribuer au financement d'investissements (création d'un espace partagé de bureaux, locaux artisanaux et salles de réunions)

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'une information à la prochaine réunion du Conseil Communautaire et figurera au recueil des décisions.

A Bracieux, le 10/10/2022

Le Président,



Gilles CLEMENT